5-5794/1

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) 1

# UNITE D'ENSEIGNEMENT

# Relation professionnelle et techniques de nettoyage : initiation

CODE DE L'U.E. (2): \$1 21 05 U11 52	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):
--------------------------------------	-----------------------------------

# La présente demande émane du réseau:

O (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	(4) Libre subventionné confessionnel		
O (4) Officiel subventionné	O (4) Libre subventionné non confessionnel		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement :

reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)

2. Capacités préalables requises :

reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	• (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur	
de	• (4) transition	O (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages :

repris en annexe n°2 (.1. page(s) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

repris en annexe n°2 (.2. page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement :

repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours :

repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes	Code fonction
Principes de base des mécanismes de communication	CT	В	18	
Principes de base de déontologie	CT	£	12	
Méthodologie d'organisation du travail	CT	В	9	*
Technologie des produits, du matériel, des matériaux de nettoyage	CT	3	9	
Techniques de nettoyage : travaux pratiques	PP	L	16	
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes	- 4-4- a		80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

repris en annexe n°4 (1 page(s) (1)

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date: 1 7 DEC. 2019 Signature:

Inspectrice générale coordonnatrice

ANNEXE 1

### FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'appliquer les techniques de communication de base visant l'intégration dans une équipe de nettoyage et l'application de techniques de nettoyage élémentaires en fonction des situations de travail proposées, dans le respect des règles de sécurité et des normes d'utilisation des produits.

### CAPACITES PREALABLES REQUISES

### Capacités

### En français:

• Exprimer en langue française des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à la vie quotidienne.

### Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

ANNEXE 2

### ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- d'énoncer les exigences du métier en respectant les règles en vigueur dans la collectivité ou l'entreprise à appliquer en lien avec une situation proposée et d'expliciter les facilitateurs et les perturbateurs de la communication dans cette situation;
- ♦ d'organiser un travail de nettoyage en fonction des différentes tâches à effectuer en tenant compte du planning ;
- de mettre en œuvre les techniques appropriées à ces tâches en tenant compte des règles générales d'hygiène et de sécurité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'efficacité dans l'organisation du travail;
- ♦ la précision apportée dans les explications données ;
- le soin dans l'exécution des tâches;
- la capacité d'adaptation du comportement à la situation.

# PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

# en « Principe de base des mécanismes de communication »

Au départ de mises en situation concrètes de relations avec les bénéficiaires, l'équipe de travail et le service (jeux de rôle, simulation, ...)

- de découvrir les principales caractéristiques du comportement et les éléments qui l'influencent (convictions personnelles, valeurs individuelles, contexte, ...);
- de souligner l'importance d'adopter une attitude à la fois d'ouverture, de prise de distance et de respect ;
- de s'initier à certains mécanismes de communication et identifier des éléments facilitateurs et perturbateurs de la communication.

# en « Principe de base de déontologie »

- de découvrir son identité professionnelle et ses limites d'action au sein d'une équipe professionnelle;
- identifier les contextes et réalités des institutions pour lesquels l'agent de maintenance en nettoyage est amené à travailler;
- évaluer l'importance du devoir de discrétion et du respect des personnes.

# Relation professionnelle et techniques de nettoyage: initiation

## en « Méthodologie d'organisation du travail »

- de citer les différents lieux d'une collectivité et d'une entreprise à nettoyer;
- ♦ de produire un plan d'étage simplifié (schématisation d'un étage, des différenst locaux, des flèches du sens d'exécution, etc.);
- d'organiser son travail de façon rationnelle en fonction du plan d'étage :
  - o avant: conceptualisation du travail,
  - o pendant : réalisation du travail,
  - o après : rapport sur le travail effectué ;él
- d'établir un plan de nettoyage en tenant compte d'une chronologie cohérente et efficace ;
- de distinguer les différentes méthodes de nettoyage : à sec, humide, désinfection, ...
- de citer et caractériser les différents éléments et mobiliers des locaux d'une collectivité et d'une entreprise (tables, chaises, évier, ...);
- de déterminer les équipements de protection individuelle adaptée à la situation de travail.

# en « Technologie des produits, du matériel et des matériaux de nettoyage »

- de citer et caractériser les différents produits de nettoyage ;
- de lister les produits en fonction des surfaces ;
- de différencier le matériel et expliquer son utilisation ;
- d'identifier les matériaux et leurs caractéristiques de nettoyage.

### en « Techniques de nettoyage : travaux pratiques »

- de respecter les règles de port d'équipements de protection individuelle adaptée à la situation de travail;
- d'appliquer un plan d'étage fourni par le responsable;
- d'organiser son travail de façon rationnelle :
  - o avant: conceptualisation du travail,
  - o pendant : réalisation du travail,
  - o après : rapport sur le travail effectué;
- de choisir et d'utiliser les différents produits de nettoyage en fonction des surfaces, des mobiliers et des lieux;
- de réaliser le plan de nettoyage établi en tenant compte d'une chronologie efficace;
- ♦ de choisir et d'exécuter les méthodes de nettoyage adéquates : à sec, humide, désinfection, ...
- de choisir et d'utiliser le matériel adéquat ;
- d'entretenir les matériaux en tenant compte de leurs caractéristiques de nettoyage.

# Relation professionnelle et techniques de nettoyage : initiation

ANNEXE 3

# CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

# CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.